

Gabrielle Labonté-Lauzon

Objet: 10 h 15 Rencontre avec Mme Nathalie Tremblay - CASA
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: ven. 2020-10-02 10:15
Fin: ven. 2020-10-02 11:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: Éric Ducharme

Participants obligatoires: Nathalie Tremblay; Pierre Rodrigue; Visio Mobile

Participants facultatifs: Malenfant, Karl

Catégories: A4 - Lecture souhaitable; A3 - MCO - Traité et pris en charge

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

Pour information : Jessica Tabouillet 

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Sebastien Cloutier



Une analyse est nécessaire de la part du SSDPITN afin d'identifier les impacts réels de cette information sur la portée, les échéanciers et les coûts.

Par ailleurs, l'analyse du portefeuille de projets révèle que le projet « 30210 Réalisation lot 10 livraison CASA » déclaré par la SAAQ dans le SIGRI est possiblement² en défaut du cadre légal et réglementaire en vigueur. Ce projet qui aurait débuté en juin 2018 (avant-projet) serait actuellement en phase de planification depuis novembre 2018 et sa phase d'exécution serait prévue à compter de décembre 2020. Ce projet du programme CASA serait donc pleinement visé par la Loi puisqu'il aurait débuté ultérieurement à mars 2018 et serait assujéti à l'ensemble des conditions et des modalités en matière de gestion de projet prévues aux Règles en regard des autorisations. Le coût de ce projet inscrit au SIGRI est de 108,6 M\$, ce qui est supérieur au seuil de 10 M\$ établi pour les projets de la SAAQ requérant une autorisation du Conseil du trésor. Ainsi, sur la base des informations inscrites au SIGRI, ce projet du programme CASA aurait dû obtenir une autorisation du Conseil du trésor en novembre 2018 avant d'entreprendre sa phase de planification, et devrait prévoir, d'ici décembre 2020, l'obtention d'une seconde autorisation du Conseil du trésor avant d'entreprendre sa phase d'exécution. Or, aucune autorisation n'a été accordée par le Conseil du trésor à l'égard de ce projet.

Leviers légaux à la disposition du Secrétariat du Conseil du trésor envers les projets du programme CASA

1. Reddition de comptes sur un projet en ressources informationnelles
 - **Article 16.4 :** « Le dirigeant principal de l'information peut requérir d'un organisme public une reddition de compte concernant un projet en ressources informationnelles portant sur les aspects qu'il détermine. »
2. Mesures d'accompagnement à un projet en ressources informationnelles
 - **Article 16.5 :** « Le Conseil du trésor peut imposer à un organisme public des mesures d'accompagnement à l'égard d'un projet, telle l'assistance d'un comité de vigie.
L'organisme public visé par des mesures d'accompagnement doit transmettre ou autrement mettre à la disposition de toute personne chargée d'appliquer ces mesures tout document et tout renseignement qu'elle juge nécessaire. »
3. Confier la réalisation d'un projet en ressources informationnelles à un autre organisme
 - **Article 22 :** « Malgré toute disposition inconciliable d'une autre loi, le Conseil du trésor peut, sur recommandation du dirigeant principal de l'information, confier au Centre de services partagés du Québec ou à un autre organisme public qu'il désigne et selon les conditions qu'il détermine la réalisation, en tout ou en partie, d'un projet d'un organisme public en matière de ressources informationnelles.
La décision du Conseil du trésor doit notamment pourvoir à la rémunération de l'organisme public désigné.
L'organisme public désigné peut exiger de l'organisme public visé par la décision les documents et les renseignements concernant le projet. »
4. Vérification sur la gestion des projets en ressources informationnelles
 - **Article 22.2 :** « Le président du Conseil du trésor peut vérifier si la planification des investissements et des dépenses de même que la gestion des projets en ressources informationnelles par un organisme public respectent les mesures établies en vertu de la présente loi. Cette vérification peut notamment viser la conformité des actions de l'organisme public à la présente loi ainsi qu'aux règles et directives prises en vertu de celle-ci et auxquelles l'organisme est assujéti.
Le président du Conseil du trésor peut désigner par écrit une personne qui sera chargée de cette vérification. »

² Le conditionnel est employé, car les informations déclarées par la SAAQ dans le SIGRI pourraient être erronées.

ANNEXE 1 : Informations sur les investissements et les dépenses de la SAAQ

La SAAQ a réalisé, en 2018-2019, des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de 168,2 M\$, ce qui en fait le **4^e plus gros joueur** en ressources informationnelles au sein des 307 organismes publics de l'administration publique québécoise visés par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (les trois premières positions étant occupées par le CSPQ, le MSSS et l'ARQ).

Investissements et dépenses en ressources informationnelles de la SAAQ
(en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Dépenses	78 601,9	46,7%	89 186,3	50,5%
Investissements	89 628,1	53,3%	87 480,2	49,5%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

Investissements et dépenses en ressources informationnelles, par source de financement
(en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Gouvernement du Québec	-	-	-	-
Sommes détenues en fiducie ³	28 567,8	17,0%	33 510,2	19,0%
Autres revenus ⁴	139 662,2	83,0%	143 156,3	81,0%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

3: sommes assumées par le Fonds d'assurance de la SAAQ. De par sa nature fiduciaire, cette portion est donc hors périmètre comptable. Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.

4: sommes assumées par les frais d'administration perçus par la SAAQ, notamment pour les permis de conduire et l'immatriculation. Puisque non fiduciaire, cette portion est incluse à l'intérieur du périmètre comptable. Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.

- ↳ Livraison 1 Permis et immatriculation - Va bien
- ↳ Impact COVID - sur les affaires / les gens d'affaires ont dû rester au service à la clientèle
- ↳ Une année supplémentaire a été ajoutée pour diminuer les risques du projet.
- ↳ Coûts additionnels, mais ~~pas~~ à l'intérieur du cadre financier.
- ↳ Par ~~le~~ d'augmentation de la tarification aux clients
- ↳ Période d'augmentation avec le HPA, allongée d'une année / par d'impact sur les coûts et le financement.
- ↳ Contrat: différent avec DBH sur une clause de contrat / travail avec un médiateur avec résultat au 30 septembre différent HPA avec DBH. Par ce risque de faiblesse dans le contrat. Règles HPA de autres financer respecté.

② Le contrat sera couronné plus vite que prévu.
Permis et immatriculation sera faite tel que
prévu. / Possible qu'elle doive y aller avec le 10⁹o.